

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION NUCLÉAIRE
AUPRÈS DU
CENTRE NUCLÉAIRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DU BLAGYAS

AVIS DE LA CLIN SUR LE RAPPORT DU 4^{ème} RÉEXAMEN PÉRIODIQUE DU RÉACTEUR N°1

1. Cadre réglementaire

En France, les centrales nucléaires sont autorisées sans limitation de la durée de fonctionnement : La réglementation prévoit un réexamen de l'installation tous les 10 ans, le réexamen périodique, pour évaluer les conditions de la poursuite du fonctionnement pour les 10 années suivantes (article L. 593-18 du code de l'environnement).

Au-delà de 35 ans de fonctionnement, les dispositions proposées par l'exploitant lors du réexamen périodique sont soumises à enquête publique et à une procédure d'autorisation par l'ASN (article L. 593-19 du code de l'environnement).

Une consultation de la CLI (Commission locale d'information) est prévue, au plus tard au moment de l'ouverture de l'enquête publique (article R. 593-62-7 du code de l'environnement).

2. Les objectifs du 4^{ème} réexamen périodique

Pour le 4^{ème} réexamen périodique des centrales nucléaires de 900 MWe, EDF a retenu comme orientation générale de tendre vers les objectifs de sûreté nucléaire des réacteurs de dernière génération type EPR. Cette orientation a été validée par l'ASN.

Ce 4^{ème} réexamen périodique est réalisé en deux phases :

- Une phase générique, commune à tous les réacteurs de 900 MWe,
- Une phase spécifique au réacteur n°1 de la centrale nucléaire du Blayais.

Au cours du réexamen périodique, l'exploitant doit s'assurer de la capacité de son installation à poursuivre son fonctionnement dans le respect des règles déjà applicables et de maîtriser les phénomènes de vieillissement des équipements.

Il doit également procéder à une réévaluation du niveau de la sûreté nucléaire réparti selon quatre grandes thématiques :

- Les accidents sans fusion du cœur (conséquences ne nécessitant pas une mise en œuvre de mesures de protection des populations) ;
- Les accidents avec fusion du cœur (rendre les rejets extrêmement improbables) ;
- Les agressions (risque de fusion du cœur de l'ordre de 10-5/année.réacteur) ;
- La piscine combustible (rendre le découvrement des assemblages combustibles extrêmement improbable).

La prise en compte de la réévaluation de la sûreté va se décliner dans le cadre du concept de défense en profondeur, qui met en œuvre des niveaux de défense successifs, et notamment la mise en place d'un noyau dur, ainsi que les enseignements de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima.

Enfin, les réexamens périodiques comprennent un volet « risques » et un volet « inconvénients » :

- Le volet « risques » concerne la prévention des événements et la limitation de leurs conséquences potentielles. Il s'agit de vérifier la conformité de l'installation et de mettre en œuvre la réévaluation du niveau de sûreté nucléaire.
- Le volet « inconvénients » traite de la maîtrise des effets sur la santé et l'environnement. Il s'agit des dispositions prises au regard des règles applicables et du retour d'expérience, ainsi que de l'actualisation de l'appréciation des inconvénients.

3. Le processus des 4^{èmes} réexamen périodiques

Les deux phases du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe :

3.1. La phase générique

A l'occasion de cette phase, l'exploitant a présenté une « Note de réponse aux objectifs (NRO) » qui présente les grands axes du programme de réexamen sur l'ensemble des réacteurs d'un même palier (900 MWe).

La phase générique a fait l'objet d'une concertation nationale de septembre 2018 à mars 2019, pilotée par le HCTISN (Haut comité pour la transparence, l'information et la sécurité nucléaire).

En Gironde, 2 réunions se sont tenues, le 10 janvier 2019 à Etauliers, et le 23 janvier 2019 à Bordeaux.

A l'issue de cette concertation, l'ASNR a pris une décision sur la phase générique (décision n°2021-DC-0706 du 23/02/2021), assortie de prescriptions complémentaires aux dispositions proposées par EDF. A ce stade l'ASNR considère que « l'ensemble des dispositions prévues par EDF et celles qu'elle prescrit ouvrent la perspective d'une poursuite de fonctionnement des réacteurs de 900 MWe pour les 10 ans suivant leur 4^{ème} réexamen périodique ».

3.2. La phase spécifique au réacteur 1 de Blayais

La 4^{ème} visite décennale du réacteur 1 de la centrale du Blayais a débuté le 31 juillet 2022. A la fin décembre 2022, période d'émission du Rapport de Conclusions du Réexamen (RCR) du réacteur 1, et objet de l'enquête publique, la visite décennale est toujours en cours. Celle-ci se terminera le 19 juin 2023.

C'est au cours de cette phase spécifique que sont réalisés des essais décennaux comme :

- L'inspection de la cuve du réacteur,
- L'épreuve « hydraulique » du circuit primaire pour vérifier leur étanchéité,

- L'épreuve « enceinte » du bâtiment réacteur pour vérifier comportement mécanique et ses capacités de confinement.

4. L'enquête publique

L'objet de l'enquête publique porte sur le « Rapport de conclusion de réexamen » (RCR). Celle-ci s'est déroulé du 5 mai au 6 juin 2025.

Le dossier mis à disposition du public est constitué de 5 pièces :

- Une note de présentation ;
- Le rapport de conclusions de réexamen (objet de l'enquête publique) ;
- Une description des dispositions proposées par l'exploitant à la suite du réexamen périodique du réacteur n°1 ;
- Un bilan des actions de concertation mises en œuvre pour la partie générique du 4^{ème} réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe ;
- Les textes régissant l'enquête publique.

Un dossier papier était disponible et des permanences ont été assurées par les commissaires enquêteurs dans les mairies des communes dans un rayon de 5 km autour de la centrale : Braud-et-Saint-Louis, Saint-Ciers-sur-Gironde, Anglade, Saint-Androny et Saint-Estèphe.

L'ensemble des 75 autres communes du PPI (Plan particulier d'intervention) ont eu à disposition une clé usb avec les pièces du dossier.

Enfin, un site internet dédié à l'enquête publique a été mis en place (<https://www.registredematerialise.fr/6047/>) permettant d'accéder aux différentes pièces du dossier et de déposer une contribution.

5. L'organisation de la CLIN

A partir du 20 février 2025, la CLIN a sollicité ses membres pour constituer un groupe de travail qui a eu pour mission d'échanger avec EDF et de proposer au bureau des éléments qui viendront constituer l'avis de la CLIN.

A l'occasion d'une première réunion, les 6 membres qui se sont mobilisés pour constituer le groupe de travail, s'accordent pour approfondir les thématiques suivantes avec EDF :

- La tenue de la cuve ;
- Le combustible MOX ;
- La tenue de l'enceinte de confinement ;
- Le refroidissement du cœur du réacteur en toutes circonstances ;
- Le refroidissement du bâtiment combustible en toutes circonstances ;
- L'obsolescence des matériels ;
- Séisme ;
- « Grands chaud » (Fortes chaleurs) et « Grands vents » ;
- Le risque d'inondation.

Le dossier d'enquête publique transmis par la Direction départementale des territoires et de la Mer (DDTM) de Gironde, a été partagé aux membres du groupe de travail à partir du 8 avril 2025.

Le groupe de travail a pu échanger avec EDF sur les thématiques qu'il a établie à l'occasion d'une visite sur le terrain pour « le risque d'inondation », le 9 avril 2025, et d'une réunion en salle pour les autres thèmes le 15 avril 2025.

6. Remarques et questions

6.1. Informations et questions en lien avec les thématiques du groupe de travail de la CLIN

6.1.1. La tenue de la cuve

La cuve du réacteur a une grande importance pour la sûreté puisqu'elle renferme le cœur du réacteur.

Une cuve c'est environ 13 m de haut avec son couvercle, environ 300 t d'acier, pour un diamètre intérieur d'environ 4 m.

Pour assurer le suivi du vieillissement, l'intégrité et la résistance de la cuve sont contrôlées, tous les 10 ans, millimètre par millimètre avec la Machine d'inspection en Service (MIS) pendant près de 268h. L'objectif est de contrôler l'épaisseur du métal, la surface interne de la cuve ou le volume des parois.

Tous les contrôles attendus au titre des programmes de maintenance ont été réalisés lors de la visite décennale.

- *Question de la CLIN : La MIS inspecte l'intérieur de la cuve. Qu'en est-il des inspections à l'extérieur de la cuve ?*

A l'occasion de l'épreuve hydraulique, il y a une inspection visuelle de l'absence de fuites ou de déformations. Il y a également des contrôles sur les « perforations de fond de cuve » (PFC), des contrôles sur les soudures

Il y a également un programme de suivi de l'irradiation qui a un effet sur le vieillissement et les propriétés du métal. Des éprouvettes de métal, issues du même acier que celui de la cuve, sont placées au plus proche de la zone du cœur, représentatif du flux neutronique, de manière à observer l'évolution des caractéristiques mécaniques de l'acier.

- *Question de la CLIN : Des capsules situées à l'intérieur de la cuve du réacteur et contenant de l'acier représentatif de la cuve, subissant le flux neutronique du réacteur de façon plus intense, par ce que plus proche du cœur, ont été retirées pour être analysées. EDF doit avoir ainsi une idée de la durée convenable d'exploitation de la cuve du réacteur 1 de Blayais ?*

On a des projections qui vont permettre de valider les analyses des éléments contenus dans les éprouvettes. L'objectif est que le comportement de l'acier reste conforme aux attentes des projections. C'est toujours le cas aujourd'hui.

- *Question de la CLIN : A-t-on constaté une diminution de l'épaisseur de la cuve ?*

Il n'y a pas de phénomène de perte d'épaisseur dans la cuve.

- *Question de la CLIN : S'il doit y avoir dégradation de la cuve, à quel niveau cela va se situer ?*

Au niveau de la transition ductile – fragile, où l'acier va être un peu moins malléable et un peu plus dur. D'une décennale à l'autre, on est obligé de recalculer la température de l'épreuve

hydraulique de manière à ne pas se situer dans un domaine fragile, et rester dans un domaine ductile.

- *Question de la CLIN : Des capsules ont été retirées du cœur du réacteur. Est-ce que l'acier présent dans ces capsules est représentatif des 4 réacteurs de Blayais ?*

Chaque réacteur a ses propres capsules qui sont extraites et analysées. En fonction du programme de suivi de chaque réacteur, il y aura un nombre variable de capsules retirées. Au niveau du palier 900 MWe, il va y avoir une valeur en terme de ténacité qui va couvrir l'ensemble des justifications mécaniques.

- *Question de la CLIN : Combien y a-t-il de type d'éprouvettes ?*

3 types d'éprouvettes sont analysées afin d'évaluer la tenue de l'acier.

Les contrôles vont également concerner les soudures des tuyaux de raccordement.

L'épreuve hydraulique, qui est réalisée tous les 10 ans, est effectuée à une pression de 206 bar pendant environ 4 heures. L'objectif est de constater l'absence de fuite et de déformation. La température est montée progressivement par échauffement du fluide via le fonctionnement des pompes du circuit primaire. Cet échauffement va démarrer à température ambiante, environ 20°C, pour évoluer progressivement vers la température cible, sans dépasser la température de 100°C.

Dans le cadre du 4^{ème} réexamen de sûreté, afin de diminuer l'irradiation de la cuve, 12 grappes hafnium sont disposées dans le cœur du réacteur. De la hauteur d'un assemblage combustible, elles sont positionnées dans les zones les plus proches de la cuve. L'hafnium étant neutrophage, il va capter une partie du flux de neutron qui va vers la cuve et ainsi minimiser son irradiation.

- *Question de la CLIN : Est-ce qu'il s'agit d'une démarche spécifique au réacteur de Blayais 1 ou qui concerne l'ensemble des réacteurs ?*

Il s'agit d'une démarche entreprise sur l'ensemble du palier 900 MWe.

- *Question de la CLIN : Est-ce que cette démarche peut permettre de mieux maîtriser le vieillissement de la cuve et ainsi prolonger son exploitation ?*

C'est tout à fait exact, ça permet de protéger la cuve.

- *Question de la CLIN : Est-ce que l'introduction de ces 12 grappes d'hafnium va modifier la production d'énergie et le cycle de renouvellement des barres de combustible ?*

Sur les emplacements utilisés, il y avait des « grappes bouchons », utilisées pour combler des emplacements non-affectés aux barres de combustible. Donc, il n'y a pas de modification de puissance ou de gestion du combustible.

Dans le bilan du réacteur n°1 suite à la visite décennale n°4, et ce qui avait été vu à l'occasion de la visite décennale n°3, il n'y a pas eu de nouvelles indications. Les indications qui avaient déjà été révélées ont été confirmées non-évolutives.

Parmi les différents mécanismes de vieillissement aucun n'a été identifié.

6.1.2. Le combustible MOX

MOX veut dire mélange d'oxyde. Les assemblages sont composés d'uranium appauvri et de plutonium. La part de combustible MOX dans le cœur est d'environ 30%. Ces assemblages permettent d'utiliser moins d'uranium 235 et de réutiliser du plutonium 239.

Une modification est en cours sur les assemblages MOX : A l'intérieur de l'assemblage, les crayons de combustible vont passer d'une pression de 21 bar à 7 bar. A l'horizon du redémarrage 2027, 100% du combustible MOX sera à 7 bars. Cette modification doit améliorer la sûreté en cas d'accident.

- *Question de la CLIN : S'agit-il d'un programme national ?*

Oui tous les réacteurs qui fonctionnent avec du MOX sont concernés. L'usine Mélox de Framatome qui produit ces assemblages a proposé cette amélioration de sûreté.

6.1.3. La tenue de l'enceinte de confinement

La spécificité de l'enceinte de confinement, c'est la présence de câbles de précontrainte qui font toute la hauteur du bâtiment pour augmenter sa résistance.

Tous les ans est vérifiée la bonne descente des eaux pluviales. Les éléments en béton préfabriqué sur le dôme de l'enceinte vont faire l'objet de recherche de trace de dégradation et de corrosion apparente ou d'armature apparente.

Il y a des contrôles d'étanchéité et de défauts, tous les 6 cycles de production pour vérifier, en haut du dôme, les capots des câbles de précontrainte.

- *Question de la CLIN : Comment fait-on pour intervenir si un défaut est constaté sur un câble de précontrainte, alors qu'il est coulé dans le béton du bâtiment réacteur ?*

On serait obligé de tout casser. C'est pour ça qu'il y a des contrôles réguliers pour garantir l'étanchéité de ces câbles.

Au-delà du dôme, le fût du bâtiment est également inspecté avec d'éventuelles fissures. Tous les 6 ans, il y a un suivi topographique du bâtiment pour contrôler que le bâtiment ne s'affaisse pas.

Tous les 10 ans, il y a l'« épreuve enceinte » qui consiste à créer une surpression dans le bâtiment. Avant et après cette épreuve, l'extérieur du bâtiment est inspecté.

L'un des enjeux de l'« épreuve enceinte » est de vérifier l'étanchéité du bâtiment réacteur et donc le taux de fuite. L'intérieur du bâtiment est monté à 5 bars pendant au moins 16 heures.

Les conclusions de l'épreuve indiquent que depuis la troisième visite décennale, il n'y a pas eu de nouveaux défauts, ni de comportements anormaux observés.

- *Question de la CLIN : Comment se situe le comportement du bâtiment réacteur par rapport aux autres réacteurs qui ont déjà effectués leur visite décennale ?*

La direction nationale est très satisfaite des résultats. Le bâtiment réacteur n°1 est dans la moyenne des sites de 900 MWe.

- *Question de la CLIN : Est-ce que le radier fait partie du bâtiment réacteur ? Si oui, est-ce que les travaux d'épaisseur sont terminés ?*

Le radier constitue le socle du bâtiment réacteur. Les travaux ont été entamés à l'occasion des 4èmes visites décennales, mais seront achevés dans le cadre d'une phase B.

La tenue en pression de l'enceinte de confinement est examinée pour les cas les plus sévères de rupture du circuit primaire ou de rupture d'une ligne de vapeur dans l'enceinte. Dans les deux cas, le réacteur va se mettre « arrêt automatique ». Des injections de sécurité d'eau borée vont être activées pour assurer le refroidissement du réacteur. La pression va augmenter dans l'enceinte, et un système d'aspersion à partir du dôme du réacteur. Cette aspersion va permettre de diminuer la pression. L'objectif est de conserver le confinement des matières radioactives à l'intérieur du bâtiment.

6.1.4. Le refroidissement du cœur du réacteur et du bâtiment combustible en toutes circonstances

Issu du retour d'expérience de Fukushima, la mise en place d'un « noyau dur » qui est constitué des principaux moyens organisationnels et matériels suivant sera quasiment effective à la fin des visites décennales de Blayais :

- La Force d'Action Rapide du Nucléaire (FARN)
- Le Diesel d'Ultime Secours (DUS).
- La source d'Eau Diversifiée (SEG).
- Le récupérateur de corium placé sous la cuve du réacteur, qui sera finalisé dans le cadre des travaux du lot B.
- Le renforcement aux agressions extrêmes de l'alimentation de secours des Générateurs de Vapeur (ASG-ND).
- Le système mobile de refroidissement de la piscine d'entreposage du combustible (PTRbis).
- Le Centre de Crise Local (CCL) qui sera livré fin 2026.
- Le système d'évacuation de la puissance résiduelle de l'enceinte (EAS-ND).

Les objectifs en cas de fusion du cœur sont de rendre les rejets radioactifs extrêmement improbables et d'éviter les effets durables dans l'environnement.

Dans le cadre de la visite décennale, les travaux menés sur la piscine de désactivation ont pour objectif de rendre le découvrement des assemblages combustibles, lors de vidanges accidentelles et de perte de refroidissement extrêmement improbable.

6.1.5. L'obsolescence des matériels

Par matériel obsolète, il faut comprendre, matériel qui n'est plus fabriqué, et donc qui ne peut plus être remplacé. Aussi, EDF met en place une veille pour garantir la disponibilité des pièces de rechange dans le temps. L'objectif est de maintenir l'approvisionnement des pièces de rechange.

Quand des pièces doivent être changées, il y a des exigences de qualification pour 20, 30, 40 ans notamment pour de nouvelles pièces.

➤ *Question de la CLIN : Initialement, à la conception des réacteurs de 900 MWe, on est sur des commandes analogiques. Y a-t-il des cas où on est passé de l'analogique à l'informatique ?*

Oui, c'est le cas de la modernisation du système de mesure de la puissance nucléaire qui permet d'assurer la surveillance permanente de la puissance thermique du réacteur.

Le contrôle commande numérique conserve toutes les fonctionnalités existantes.

6.1.6. Séisme

A la conception des réacteurs de 900 MWe, un dimensionnement au séisme a été réalisé. Il s'agit du spectre de dimensionnement pour l'ensemble du palier (SDD). Règlementairement, chaque site doit établir un niveau de séisme majoré de sécurité (SMS). Le SMS est réévalué à chaque réexamen périodique pour prendre en compte un meilleur état des connaissances de la sismicité. Il est établi avec une marge de sécurité en fonction notamment du séisme maximal historiquement vraisemblable. Avec la mise en place du « noyau dur », des marges supplémentaires ont été prises qui correspondent à 1,5 SMS.

Des études ont été menées pour regarder les interactions sol/structures, et vérifier la robustesse des matériels (Circuit primaire, systèmes de ventilations, tuyauteries, contrôle commande, instrumentation et chemins de câbles). Le déploiement des modifications interviendra dans le cadre de la phase B, soit au plus tard, le 20 décembre 2027.

6.1.7. « Grands chauds » (Fortes chaleurs) et « Grands vents »

Dans la démonstration de sûreté, les effets du changement climatique sont principalement pris en compte dans le cadre des études relatives aux agressions externes d'origine naturelle. Ces études sont réévaluées tous les 10 ans.

En complément, une veille climatique est réalisée tous les 5 ans, en cohérence avec les rapports du GIEC. Cette veille, qui permet de s'assurer de la validité des études, s'articule autour de deux volets :

- Un volet « veille scientifique » portant sur le suivi de l'évolution des connaissances ;
- Un volet « surveillance » visant à suivre l'évolution des paramètres physiques observés

L'objectif de cette visite décennale est de s'assurer de la robustesse des installations et des matériels à des niveaux d'aléas actualisés. Il s'agit notamment d'études pour établir la Température Longue Durée (TLD) qui correspond à une température susceptible d'être dépassée 2% du temps chaque année dans les 30 prochaines années.

La TLD pour Blayais est de 35°C.

- *Question de la CLIN : Il s'agit de températures extérieures. Quand est-il dans les bâtiments ?*

Les températures extérieures vont déterminer le dimensionnement du système de ventilation ou de réfrigération des locaux.

Dans le cas de « grands vents », l'objectif de la visite décennale est d'éviter d'impacter les matériels qui participent à l'arrêt et au maintien du réacteur dans un état sûr.

La protection des matériels extérieurs contre les Projectiles Générés par Grand Vent (PGGV), tel le recouvrement de tôle ou de bardage, doit assurer la protection des matériels passifs et statiques.

La visite décennale prend en compte le cumul des agressions comme « grand vent » et arrivée massive de colmatant à la station de pompage.

- *Question de la CLIN : Il y a des surveillances des températures extérieures, des dispositions sont prises à l'intérieur des bâtiments. Qu'en est-il des personnels ?*

Effectivement, il y a des dispositions qui sont prises pour préserver les agents. Pour simplifier, plus il fait chaud dans un local, plus la durée d'intervention sera courte.

Dans le cadre de la prise en compte des évolutions climatiques, on est obligé de prendre en compte des paramètres à 50 ans et plus, pour dimensionner les protections de nos matériels.

6.1.8. Le risque d'inondation

Sur ce point, le groupe de travail de la CLIN a bénéficié d'une visite du chantier sur la rehausse du mur pare-houle.

Aujourd'hui, en front d'estuaire, un mur pare-houle de 9 m a été installé en remplacement de l'ancien mur qui était de 8,5 m. Des pieux de plusieurs mètres de profondeur viennent ancrer l'ouvrage.

Côté marais la digue avait été rehaussée à 8 m en 2021.

6.2. Remarques d'ordre général

Les membres du groupe de travail et le bureau de la CLIN soulignent la qualité des documents d'enquête publique ainsi que l'effort d'explication qui a été fait pour les rendre accessibles.

Cet effort est considéré comme tout à fait nécessaire pour aborder les nombreux sujets très techniques. Pour autant, le rapport de conclusion du réexamen (RCR) reste inaccessible au grand public.

La CLIN souligne la disponibilité des ingénieurs et experts d'EDF pour apporter des précisions complémentaires aux différentes actions entreprises, présentées dans le dossier d'enquête publique. La qualité des échanges a permis une meilleure compréhension des enjeux traités.

Même si les pratiques évoluent, la CLIN regrette vivement que seules les communes dans un rayon de 5 km aient été concernées par un dossier papier en mairie.

La CLIN constate que parmi les prescriptions de l'ASNR, certaines activités sont inscrites dans la réalisation de la phase B, soit au plus tard, au 20 décembre 2027. Le report de ces activités pour des raisons d'aléas techniques et de concomitance des réexamens a été validé par l'ASNR. La CLIN sera attentive à la bonne réalisation de ces activités.

La CLIN regrette qu'il n'y ait pas d'objectifs d'amélioration pour réduire les émissions de rejets atmosphériques diffus, alors que des dépassements de seuil sont régulièrement constatés.

La CLIN regrette que les études d'impacts sur l'environnement et la biodiversité n'aient pas été intégrées à la présente enquête publique.

7. Avis de la CLIN

Considérant que les contrôles de conformité apparaissent satisfaisants ;

Considérant que le 4^{ème} réexamen périodique a permis d'améliorer le niveau de sûreté :

- En prenant en compte le retour d'expérience de l'accident de Fukushima, avec l'ajout de moyens pour garantir un approvisionnement électrique et un refroidissement du réacteur et de la piscine d'entreposage,
- En mettant en place des dispositifs pour maîtriser les accidents graves et ainsi limiter les conséquences potentielles sur l'environnement,
- En intervenant sur les équipements pour faire face aux agressions externes, notamment avec la rehausse des digues.

Considérant la prise en compte de l'obsolescence et du vieillissement des matériels pour la continuité de l'exploitation dans des conditions satisfaisantes de sûreté.

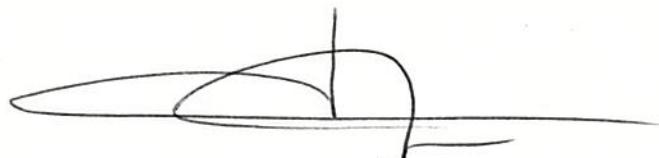
Considérant que l'ASN a autorisé le redémarrage de ce réacteur à l'issue de sa 4^{ème} visite décennale au cours de laquelle un grand nombre de dispositions pour améliorer la sûreté ont été mises en œuvre.

La CLIN, fidèle à sa mission d'information pluraliste et indépendante a examiné le dossier sans adopter de position partisane. Elle prend acte des éléments techniques présentés et des mesures prévues en matière de sûreté. Elle insiste sur la nécessité de maintenir, au-delà de cette enquête publique, un dialogue constant et rigoureux avec les parties prenantes du territoire afin d'accompagner dans la durée les enjeux liés à la prolongation de l'exploitation.

Enfin, la CLIN rappelle son attachement à la transparence, à l'exigence de sûreté et à l'information de la population.

Le 17 Juin 2025,

Le Président de la Commission Locale d'Information Nucléaire,



Florian DUMAS

Conseiller départemental du Canton Nord Gironde